



Légende

Affectation

- Résidentielle très faible densité
- Résidentielle faible densité
- Résidentielle moyenne densité
- Résidentielle forte densité
- Résidentielle très forte densité
- Commerce et service d'utilité quotidienne
- Centre-ville
- Commerce et service de type local et régional
- Commerce et service récréotouristique
- Noyau villageois
- Commerce de gros et industrie légère
- Industrielle à contraintes modérées
- Industrielle à contraintes élevées
- Industrielle lourde
- Parc et espace vert
- Institution et équipement public
- Intérêt patrimonial
- Agricole
- Agroforestière
- Forestière
- Expansion urbaine
- Conservation
- Transport
- Limite du périmètre urbain
- Limite de la zone agricole permanente
- Cadastre
- Zone tampon

Circuit touristique

- Corridor international Chaudière-Kennebec
- Côté jardins, côté cours
- Les Sommets
- Route du Sud

Principale voie de circulation

- Antère principale
- Antère principale projetée
- Antère collectrice
- Antère collectrice projetée

Hydrographie

- Hydrographie (superficielle)
- Cours d'eau et lac

Zones inondables

Récurrence

- 0 - 2 ans
- 2 - 20 ans
- 20 - 100 ans
- Zone de marécage
- Site d'érosion

Zone de pente forte

- 15 à 30%
- 30% et plus

Aéroport

- Rayon de protection
- Surface de limitation d'obstacles

Sites pour déchets

- Dangereux (fermé)
- Fermé

Territoires d'intérêt

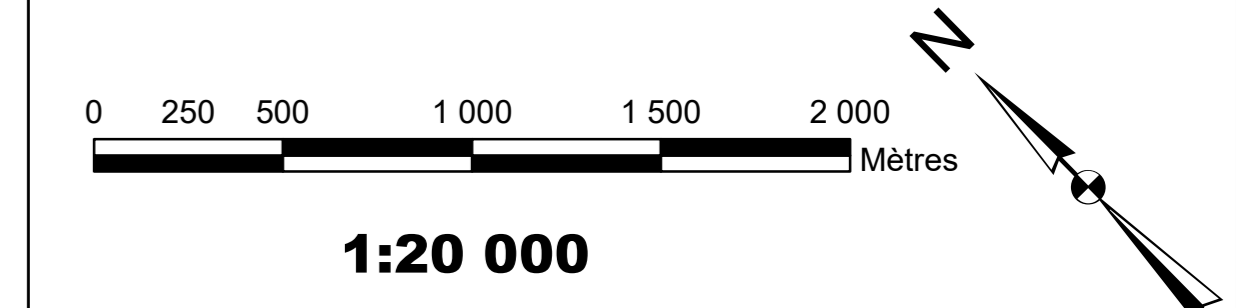
- Bassin Sartigan
- Ravage Famine
- Site d'intérêt historique
- Village miniature Baillargeon

Ce plan d'affectation des sols fait partie intégrante du règlement numéro 163-2005 de la Ville de Saint-Georges.

Amendements:

r 181-2006	24-03-2006
r 208-2006	25-01-2007
r 223-2007	23-05-2007
r 238-2007	09-10-2007
r 403-2011	10-05-2011
r 652-2017	07-03-2017
r 688-2017	21-02-2018
r 804-2021	14-09-2021
r 861-2022	11-10-2022

Maire
Greffier



Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Dernière mise à jour: 05 juin 2024

